



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET COMMUNAL 2023

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible sur le site internet de la commune www.ville-glisy.fr.

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel,...).
- La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

Ce budget a été établi avec la volonté de:

- maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune ;
- utiliser les capacités d'autofinancement pour financer les investissements et ne pas recourir à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions chaque fois que possible.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 charges à caractère général	286 000€	013 atténuation de charges	4 143.85€
012 charges de personnel	262 000€	70 produits de services	43 000€
014 Atténuation de produits	10 000€	73 impôts et taxes	864 000€
65 autres charges de gestion courante	187 000€	74 dotations et participations	535 000€
67 charges exceptionnelles	2 643.15€	75 Autres produits de gestion courante	105 000€
68 dotations aux amortissements	118 356.85€	77 Produits exceptionnels	0€
023 virement à la section d'investissement	2 920 000€	002 excédent de fonctionnement 2020	2 234 856.15€
Total	3 786 000€		3 786 000€

1. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont cette année en augmentation pour deux raisons essentielles :

- ✓ La subvention d'équilibre à apporter au budget annexe « Attractivité du Centre Bourg » d'un montant de 45 000 € inscrite au compte 65821 qui est une opération interne entre budgets.
- ✓ L'augmentation de la dotation aux amortissements qui passe de 103 650 € à 118 356.85: cette augmentation alimente d'autant l'autofinancement de la section d'investissements.

Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations. Les dépenses d'électricité et de combustibles ont été provisionnées pour faire face aux augmentations de l'année, même si la Commune bénéficie en 2023 de la commande groupée à laquelle elle adhère depuis 2014 auprès de la FDE80. Un crédit de 74 000€ est proposé à l'article 615221 « entretien des bâtiments » pour permettre la remise en peinture de plusieurs bâtiments (salle des assemblées, 1^{er} étage et combles de la mairie, sanitaires et couloir de l'école. Ce crédit couvre aussi les dépenses de modernisation des deux installations de chauffage au gaz « mairie-école » et « cantine-garderie-bibliothèque » en incorporant sur chaque installation un clarificateur pour désembourber les circuits d'eau.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail. Une augmentation générale des rémunérations a été provisionnée à 2.5% sur l'ensemble de l'année. Si cette augmentation intervient au 1^{er} juillet, la provision permettrait de couvrir une hausse de 5%.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit des subventions versées aux associations, les contributions pour le SISCO, la FDE 80, le CCAS et les indemnités de fonction des élus... La Commune maintient pour chaque association une subvention annuelle de 1 200€. A noter l'arrivée d'une nouvelle association «The Peace Band » qui accompagnera les manifestations commémoratives. La Commune a décidé d'attribuer une subvention de 6 000€ à la Compagnie P14 qui reconduit le festival « les Tourberies » de Glisy en septembre 2023. En fonction du mécénat, cette subvention pourra être revue à la baisse. Le comité des Fêtes qui agit au nom de la Municipalité pour différentes manifestations -fête de la Musique, fête de la St Léger- recevra à sa demande une subvention de 3.500€.

Les amortissements et les provisions (chapitre 68) : Cette dépense obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : c'est l'excédent des recettes de fonctionnement après avoir prévu les dépenses de fonctionnement. Cette somme constitue la principale source de financement des investissements. On l'appelle **l'autofinancement. Elle sera de 2 920 000€ en 2023, soit près de 3 millions d'Euros.**

2. Les recettes de fonctionnement :

L'atténuation de charges (chapitre 013) : Ces recettes proviennent de remboursement de salaire par l'assurance statutaire.

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, concessions du cimetière, location chasse et pêche, participation des familles lors de l'accueil collectif de mineurs et de la participation de la Commune de Blangy aux frais de fonctionnement du service de cantine et de garderie périscolaire.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux, de la taxe sur la publicité et de la taxe sur les droits de mutation répartie par le Conseil Départemental.

Les dotations et participations (chapitre 74) : Les dotations de l'Etat (dont la DGF qui a été supprimée par l'Etat pour la Commune de Glisy classée « commune à la richesse fiscale exceptionnelle » -536 Communes en France en 2022-), et le remboursement d'Amiens Métropole pour des missions qui, normalement lui incombent, mais sont exécutées par la Commune. (exemple : tonte terrain de football). Depuis 2022, la diminution de 50% de la valeur locative des établissements industriels et commerciaux est compensée par l'Etat à hauteur de 521 776€ en 2023.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (logements communaux). Avec l'arrivée d'un 17^{ème} logement vers mai-juin 2023, le montant attendu approchera les 100 000€ en 2023.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement regroupe :

- 1. Les dépenses :** toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, matériel informatique...
- 2. Les recettes :** les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subvention pour la réalisation d'une voie verte, la création d'un skate-park..).

A Glisy, le budget investissement est voté par opération.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit reporté de la section d'investissement	600 033.12€	FCTVA	151 057.09€
Dotations d'amortissement de subventions		Taxe d'aménagement	6 214.53€
Dépenses hors opération : (compte 205 -203)		Affectation obligatoire autofinancement (compte 1068)	1 117 033.12€
Opération 20 : réseaux pour décorations de Noël sur nouveaux aménagements + décors Noël -EP voie verte solde RD 1029-EP "j'allume ma rue"-EP intracting AM-EP voies métropolitaines remplacement candélabres- EP provision voie verte Glisy-Longueau	530 000.00€	Virement de la section de fonctionnement	2 920 000.00€
Opération 46 : fonds de concours passage piétons butgéant (solde), travaux voirie 2021 paysagement lot 2 solde- travaux voirie paysagement MOE: solde- MO travaux voirie 2022-2023 solde-travaux voirie programme 2022-2023 +avenant- voie verte lot 2+avenant-voie verte MOE- voie verte glisy-longueau MOE-, lot 1 et lot2 - etude fleurissement prairies+ travaux fleurissement	1 300 000.00€	Dotations aux amortissements	116 970.26€
Opération 48 : logements locatifs (mur 16B rue d'en Haut, chaudières, VMC)	62 100.00€	Subvention Etat voie verte	107 151.00€
Opération 50 : acquisition terrain bigot AB 43, terrain bigot marais communal, terrain Forré, terrain marais Meerschmann si ces deux dernières ventes se précisent	183 500.00€	Subvention loisirs et sports nature voie verte	168 770.00€
Opération 52 : acquisition broyeur copeaux, autres matériels CTM	27 532.70€	Subvention région Eglise	125 000.00€
Opération 54 : MO parcours sportif aire de jeux, réfection des terrains de pétanque, terrain de padel au stade (études + construction) rangée de cavurnes cimetière- élagage marais- installation poubelles et autres travaux de maçonnerie	822 335.00€	Subvention CD Eglise	150 000.00€
		Subvention CD parcours sportif	64 054.00€
Opération 62 : église + place de l'église (MO, AMO,...), maison médicale (provision), chauffage bibliothèque, cantine, isolation toiture cantine, faux plafonds cantine,équipements de défibrillateurs, mise en leds bâtiments communaux	1 531 499.18€	Subvention CD aire de jeux inclusive	130 250.00€
		Caution locataires	500.00€
Total	5 057 000.00€	Total	5 057 000.00€